



## **RBC Gestion mondiale d'actifs délivrera des relevés annuels d'information des sociétés de placement étrangères passives (SPEP) pour l'année d'imposition 2014**

Afin de faciliter la tâche des investisseurs qui produisent des déclarations fiscales américaines, RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) délivrera des relevés annuels d'information des SPEP à l'égard de plus de 40 fonds pour l'année d'imposition 2014. Pour connaître la liste complète des fonds qui feront l'objet de relevés SPEP, veuillez consulter le tableau de la page suivante. Les relevés annuels d'information des SPEP seront accessibles au début de 2015.

Grâce aux relevés SPEP que délivrera RBC GMA, les contribuables américains pourront faire le choix de considérer certains fonds RBC GMA comme des fonds admissibles dans leurs déclarations fiscales américaines. Ce choix permet aux investisseurs américains de se prévaloir des taux d'imposition des gains en capital pour leurs avoirs dans ces fonds et d'éviter l'application de certains intérêts sur déficit d'impôt.

Veuillez noter que les relevés annuels d'information des SPEP délivrés par RBC GMA se rapporteront aux fonds plutôt qu'aux comptes. Pour exercer un choix de fonds admissibles, les investisseurs devront produire un relevé annuel d'information à l'égard de chacun de leurs fonds et leurs relevés de compte pour l'année d'imposition considérée. Les contribuables américains qui investissent dans des fonds RBC GMA devraient songer à consulter un conseiller qualifié en fiscalité américaine au sujet de la pertinence de faire le choix de fonds admissibles pour chaque fonds qu'ils détenaient en 2014 et de l'établissement des formules de renseignements devant être annexées à leurs déclarations fiscales américaines.

Nous vous communiquerons des renseignements sur les modalités d'accès aux relevés annuels d'information des SPEP pour les fonds RBC GMA au début de 2015.

Fonds RBC GMA visés par des relevés SPEP pour 2014

Fonds PH&N	Fonds RBC - suite
Fonds équilibré PH&N	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations PH&N	Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'actions canadiennes PH&N	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
Fonds de valeur d'actions canadiennes PH&N	Fonds d'actions européennes RBC
Fonds de croissance canadien PH&N	Fonds équilibré mondial RBC
Fonds à revenu canadien PH&N	Fonds d'obligations étrangères RBC
Fonds à revenu de dividendes PH&N	Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
Fonds d'obligations à rendement élevé PH&N	Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
Fonds à revenu mensuel PH&N	Fonds mondial d'énergie RBC
Fonds d'actions outre-mer PH&N	Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme PH&N	Fonds d'actions mondiales RBC
Fonds d'obligations à rendement global PH&N	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC
Fonds d'actions américaines PH&N	Fonds mondial de métaux précieux RBC
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations PH&N	Fonds d'obligations à rendement élevé RBC
<b>Fonds RBC</b>	Fonds d'actions japonaises RBC
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay	Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay	Fonds nord-américain de croissance RBC
Fonds d'actions asiatiques RBC	Fonds nord-américain de valeur RBC
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC	Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds équilibré RBC	Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC	Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC
Fonds d'obligations RBC	Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC
Fonds canadien de dividendes RBC	Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC
Fonds d'actions canadiennes RBC	Fonds américain de dividendes RBC
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Fonds d'actions américaines RBC
Fonds indiciel canadien RBC	Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
Fonds du marché monétaire canadien RBC	Fonds de revenu mensuel américain RBC
Fonds canadien de revenu à court terme RBC	

### Qu'est-ce qu'une SPEP ?

Une SPEP est une « Passive Foreign Investment Company » (société de placement étrangère passive) au sens attribué à ce terme dans les règles fiscales des États-Unis. Dans ce contexte, le terme « passif » fait référence aux actions et aux obligations servant à produire des revenus et des gains en capital plutôt qu'à l'exploitation d'une entreprise active. Le terme « société de placement étrangère » s'applique parce que l'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis considère les fiducies de fonds commun de placement et les sociétés de placement à capital variable du Canada comme des sociétés étrangères pour les besoins de l'impôt américain.

### Qui est touché par les règles sur les SPEP ?

Les investisseurs qui détiennent des fonds communs de placement canadiens et qui produisent des déclarations fiscales américaines sont touchés par les règles sur les SPEP. À noter que tous les citoyens américains et les détenteurs de carte verte sont tenus de produire une déclaration fiscale aux États-Unis même s'ils sont résidents du Canada ou d'un autre pays. Les résidents canadiens qui ont des liens importants aux États-Unis peuvent aussi être tenus de produire une déclaration fiscale américaine. Pour déterminer leur statut à cet égard, les investisseurs devraient consulter un conseiller qualifié en fiscalité américaine.

### Quelle est la raison d'être des règles sur les SPEP ?

Les règles sur les SPEP visent à empêcher les contribuables américains de bénéficier d'un régime fiscal préférentiel, tels les reports d'impôt, en investissant dans des titres étrangers plutôt que dans des titres américains.

### Quelles sont les incidences fiscales de la détention d'une SPEP ?

Tous les ans, les contribuables américains doivent déclarer chaque SPEP sur un formulaire 8621 de l'IRS distinct. Sur ce formulaire, ils peuvent exercer le choix selon la valeur du marché ou le choix de fonds admissibles. Il existe aussi d'autres choix qui dépassent la portée du présent document. L'investisseur doit produire la déclaration annuelle sur le formulaire 8621 de l'IRS pour chaque SPEP qu'il détient directement ou indirectement, quel que soit le choix exercé.

### Qu'est-ce que le choix selon la valeur du marché ?

Les investisseurs qui exercent le choix selon la valeur du marché déclarent annuellement la totalité des revenus et des gains (réalisés ou non). Le total est traité comme un revenu imposable ordinaire. Suivant ce choix, les gains en capital ne bénéficient pas d'un traitement fiscal privilégié.

### Qu'est-ce que le choix de fonds admissibles ?

Les investisseurs qui exercent le choix de fonds admissibles déclarent la part qui leur revient des revenus gagnés par le fonds commun de placement pour les besoins de l'impôt américain. Le choix de fonds admissibles permet aux investisseurs de reporter l'impôt sur les gains en capital non réalisés et de bénéficier d'un traitement fiscal plus favorable pour leur quote-part des gains en capital réalisés dans le fonds. De plus, la valeur fiscale de leurs parts du fonds est majorée afin qu'elle corresponde aux sommes comptabilisées dans leur revenu au titre du choix de fonds admissibles.

Il est souvent judicieux de faire le choix de fonds admissibles, puisque les gains en capital sont alors traités de façon plus avantageuse sur le plan fiscal. Grâce aux relevés SPEP délivrés par RBC GMA, les investisseurs disposeront des renseignements dont ils ont besoin pour produire le choix de fonds admissibles. Dans certaines situations, par exemple lorsque les parts d'un fonds se déprécient pendant l'année d'imposition, d'autres choix pourraient représenter une meilleure solution. Les investisseurs devraient

consulter un conseiller qualifié en fiscalité américaine au sujet du choix le plus avantageux pour chaque fonds, compte tenu des restrictions réglementaires concernant la révocation ultérieure d'un choix.

### **Quelle est la solution de rechange à la production annuelle du choix selon la valeur du marché ou du choix de fonds admissibles ?**

Si le contribuable américain n'exerce aucun de ces choix, la méthode de distribution excédentaire s'applique. Selon cette méthode, les gains comptabilisés à la disposition et certaines distributions de la SPEP sont imposés comme des revenus de placement ordinaires. Ces sommes sont ensuite attribuées aux années d'imposition antérieures au taux marginal d'imposition le plus élevé, et des intérêts sur « déficit d'impôt » sont aussi imputés. Dans le cas où la SPEP s'est appréciée durant la période pendant laquelle l'investisseur l'a détenue, la méthode de distribution excédentaire représente souvent la forme de traitement fiscal d'une SPEP la plus coûteuse.

### **Comment sont traitées les SPEP dans les comptes enregistrés ?**

Les règles sur les SPEP sont censées s'appliquer aux SPEP détenus dans les comptes non enregistrés ainsi que dans les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et les autres régimes enregistrés non liés à la retraite.

En ce qui a trait aux SPEP détenues dans les comptes d'épargne-retraite tels que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les règles sur les SPEP ne devraient pas s'appliquer si les documents supplémentaires exigés pour ces comptes sont produits tous les ans, par exemple le formulaire 8891 de l'IRS, « U.S. Information Return for Beneficiaries of Certain Canadian Registered Retirement Plans » (déclaration de renseignements aux États-Unis pour bénéficiaire de certains régimes enregistrés de retraite canadiens). RBC GMA recommande aux investisseurs de consulter un conseiller qualifié en fiscalité américaine à ce sujet.

### **Pourquoi les relevés SPEP sont-ils produits pour certains fonds et non pour tous les fonds ?**

Nous avons pour objectif de fournir les relevés SPEP pour une vaste gamme de fonds à un coût raisonnable. RBC GMA produira donc des relevés SPEP pour ses fonds les plus importants qui comptent un grand nombre de titulaires de parts. Elle produira également des relevés SPEP pour plusieurs petits fonds faisant partie de produits ou de programmes de fonds de fonds plus importants, puisqu'il faut produire des relevés SPEP pour chaque fonds sous-jacent d'un fonds de fonds afin de pouvoir également le faire pour le fonds principal.

Comme les relevés SPEP seront produits pour plus de 70 fonds RBC GMA, les investisseurs auront accès à une vaste gamme de stratégies de placement, de catégories d'actif et de régions. De plus, les fonds visés par les relevés SPEP représentent 90 % du total de l'actif sous gestion de RBC GMA. Nous avons donc la certitude que les clients qui désirent investir dans de telles solutions disposeront d'un large éventail pour ce faire à RBC GMA.

### **Pourquoi les relevés SPEP seront-ils délivrés au niveau des fonds plutôt qu'au niveau des comptes ?**

Les systèmes de gestion documentaire de nos prestataires internes et externes de services n'offrent pas la possibilité de produire des relevés SPEP se rapportant aux comptes. RBC GMA a décidé d'offrir des relevés SPEP portant sur les fonds pour que les investisseurs disposent de tous les renseignements dont ils ont besoin pour produire des choix fiscalement avantageux pour l'année d'imposition 2014.

### Comment puis-je calculer les données relatives aux SPEP au titre du choix de fonds admissibles pour mon compte ?

Pour chaque SPEP, le spécialiste qui établit votre déclaration fiscale américaine devra disposer des documents suivants : 1) le relevé annuel d'information de la SPEP pour le fonds délivré par RBC GMA et 2) vos relevés de compte pour l'année d'imposition fournis par votre courtier en valeurs mobilières.

Le relevé annuel d'information de la SPEP indiquera votre part proportionnelle des revenus ordinaires et des gains en capital nets du fonds par part et par jour.

Pour calculer la somme à comptabiliser au titre du choix de fonds admissibles, vous multipliez le nombre de jours-parts pendant lesquels vous avez détenu le fonds par les sommes au prorata figurant sur le relevé annuel d'information.

Pour calculer le nombre de jours-parts, vous multipliez le nombre de parts détenues par le nombre de jours de l'année d'imposition pendant lesquelles elles ont été détenues. Par exemple, le nombre de jours-parts d'un compte comportant 100 parts d'un fonds pendant une année complète (soit 365 jours) correspond à  $100 \times 365 = 36\,500$ . Si ces parts ont été détenues pendant 180 jours, le nombre de jours-parts s'établit à  $100 \times 180 = 18\,000$ . Il s'agit ensuite de multiplier cette valeur par les quotes-parts indiquées sur le relevé annuel d'information et déclarées sur le formulaire 8621 de l'IRS.

Si le nombre de parts varie au cours de l'année, il faut modifier le nombre de jours-parts en conséquence. Prenons par exemple un compte comportant 100 parts au début de l'année. Puis, 65 jours plus tard, 100 autres parts sont achetées (ce qui porte le total à 200 parts). Si aucun autre changement n'est apporté pendant les 300 jours de l'année suivants, le nombre de jours-parts est établi comme suit :  $(100 \text{ parts} \times 65 \text{ jours}) + (200 \text{ parts} \times 300 \text{ jours}) = 66\,500$  jours-parts.

RBC GMA recommande aux investisseurs qui veulent obtenir de l'aide pour effectuer ce calcul de consulter un conseiller qualifié en fiscalité américaine.